



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2024-069

PUBLIÉ LE 21 MARS 2024

Sommaire

DDT 79 /

79-2024-02-05-00004 - Arrêté préfectoral portant désignation de l'architecte chargé de l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur de sauvegarde de la commune de Niort (Deux-Sèvres) (2 pages)

Page 3

DDT 79

79-2024-02-05-00004

Arrêté préfectoral portant désignation de
l'architecte chargé de l'élaboration du plan de
sauvegarde et de mise en valeur du secteur de
sauvegarde de la commune de Niort
(Deux-Sèvres)



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des Territoires
Service Prospective Planification Habitat

Arrêté préfectoral

portant désignation de l'architecte chargé de l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur de sauvegarde de la commune de Niort (Deux-Sèvres)

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R.313-7 ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et notamment ses articles 112 et 114 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBEE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 18 octobre 2023 portant nomination du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort, Monsieur Patrick VAUTIER ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Patrick VAUTIER, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, sous-préfet de Niort ;

Vu l'arrêté abrogeant et remplaçant l'arrêté du 14 août 2018, modifié par l'arrêté du 15 juin 2020, portant mise à l'étude du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable (PSMV) de Niort ;

Vu la procédure d'appel public à la concurrence conduite par la DRAC Nouvelle-Aquitaine en application des dispositions du code des marchés publics ;

Vu la délibération du 25 septembre 2023 établissant les modalités d'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la commune de Niort ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE À L'ADRESSE SUIVANTE :
MADAME LA PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

1 / 2

DÉCIDE

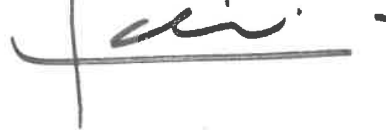
Article 1 : L'agence « Paume de Nantes » est désignée pour l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la commune de Niort.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département. Il sera en outre affiché au siège de la communauté d'agglomération du Niortais - 140 Rue des Equarts - 79000 Niort et à la mairie de Niort - 1 place Martin-Bastard - 79000 Niort, pendant un mois et mention sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département des Deux-Sèvres.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, Monsieur le président de la communauté d'agglomération du niortais, Monsieur le maire de Niort, et Monsieur le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Niort, le 05 FEV. 2024

pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture



Patrick VAUTIER